*Le Premier Ministre*

n° 6497/SG

Paris, le 25 juillet 2025

à

Madame et Messieurs les ministres d'État,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les ministres délégués,
Mesdames et Messieurs les préfets de région,
Mesdames et Messieurs les préfets de département

**Objet** : **Renforcement de la sécurité des communications électroniques par messagerie instantanée au sein de la sphère publique et des cabinets ministériels**

| | |
|---|---|
| **Référence** | n° 6497/SG |
| **Date de signature** | 25 juillet 2025 |
| **Emetteur** | Premier ministre |
| **Objet** | Renforcement de la sécurité des communications électroniques par messagerie instantanée au sein de la sphère publique et des cabinets ministériels |
| **Actions à réaliser** | Afin d'assurer la sécurité des conversations et des informations partagées au travers de messageries instantanées, il est demandé de déployer largement la messagerie instantanée TCHAP. |
| **Echéance** | 1er septembre 2025 |
| **Nombre de pages** | 2 |

Les principales applications de messagerie instantanée grand public occupent une place grandissante dans nos communications au quotidien. Toutefois, ces outils numériques ne sont pas dénués de failles de sécurité et ne permettent pas d'apporter toutes les garanties de sécurité en environnement professionnel.

Les agents publics sont exposés à un risque croissant d'interception de leurs communications électroniques, mettant en péril la confidentialité de leurs échanges. En plus de ce risque, ils sont confrontés à un nombre croissant de cyberattaques. Outre les atteintes à la vie privée qu'elles représentent souvent, ces attaques constituent aujourd'hui une menace de premier ordre quant à la nécessité de garantir la confidentialité et l'intégrité de l'ensemble de ces échanges.

.../...

Ces risques sont couverts par la mise en place d'une solution de messagerie instantanée sécurisée utilisable au sein du secteur public, y compris au sein des cabinets ministériels, appelée Tchap.[1] En effet, certaines messageries commerciales dites sécurisées sont sous l'influence de pays étrangers, qui sont susceptibles de mettre en œuvre des mesures techniques ou juridiques pour accéder aux communications échangées.

Tchap est une messagerie instantanée souveraine, opérée par la direction interministérielle du numérique (DINUM) accessible à tous les agents publics, destinée aux communications professionnelles. Plus de 300 000 agents utilisent cette solution de façon récurrente. Conçue pour faciliter les échanges au sein de la sphère publique, elle garantit un chiffrement des données de bout en bout et est disponible sur mobile ainsi que sur le poste de travail. Son adoption généralisée contribue à renforcer la sécurité des informations échangées dans les ministères et les administrations. De plus, Tchap permet l'invitation d'interlocuteurs externes de manière sécurisée, pour favoriser la collaboration avec des partenaires extérieurs. Afin que l'ensemble des agents publics puisse utiliser la solution Tchap, la DINUM est, sous mon autorité, chargée de :

- développer les services pour favoriser l'usage et l'adoption de Tchap pour les agents de la sphère publique y compris les membres des cabinets ministériels ;
- apporter un accompagnement à l'usage de Tchap pour faciliter son déploiement et son appropriation ;
- poursuivre, en continu, les efforts de sécurisation selon les standards établis par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Chaque ministre est responsable de la mise en œuvre de la présente circulaire au sein de son ministère et de la sensibilisation de ses équipes aux enjeux de la sécurité des communications. Ces dispositions sont applicables à compter du 1er septembre 2025.

Les cabinets ministériels utilisant actuellement la solution Olvid, qui répond également aux objectifs de sécurité susmentionnés, peuvent continuer à utiliser cette solution en privilégiant néanmoins Tchap dès qu'il s'agit d'échanges avec les administrations de l'Etat.

La présente circulaire remplace la circulaire n° 6428/SG du 22 novembre 2023 relative au déploiement de l'application Olvid sur les téléphones et ordinateurs des membres du Gouvernement et des cabinets ministériels.

François BAYROU

[1] https://www.tchap.gouv.fr/